

*Séance ordinaire*

Etaient présents : Josiane CARRETIÉ, Claude BONNE, Michel THIBAUT, André JENOUDÉ, Claude ROZ, Gérard GUYOT, Frédéric GIBAUD, Cédric FAYE, Gérard POYET, Sébastien TRASSAERT, Valérie ROUX

Absent Excusé :

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Cédric FAYE

Secrétaire auxiliaire : Nathalie MORAND

Madame le Maire remercie les membres du conseil de leur présence et demande à l'assemblée d'enlever le point suivant à l'ordre du jour : transfert de garantie "Centre hospitalier Jura Sud" car ce point a été évoqué lors du conseil municipal du 28 juin dernier. Le transfert de garantie a été approuvé à l'unanimité.

**I – TRAVAUX – Rapporteur Michel THIBAUT**

1/ Les trottoirs Rue Lezay Marnésia :

Des devis de la Société BOISSON ont été présentés au Conseil. Un pour un montant de 13 528,00 € HT pour la partie supérieure de la rue jusqu'au local infirmier, et un pour un montant de 13 511,00 € du local infirmier jusqu'à la pharmacie. Les travaux sont prévus pour début d'année 2017.

Après délibération le Conseil Municipal et à l'unanimité :

APPROUVE les devis de la Société BOISSON

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

2/ Eclairage au stade de foot :

Un devis de la Société SURANELEC pour un montant de 4 886.40 €, les travaux vont être programmés en septembre 2016.

Après délibération le Conseil Municipal et à l'unanimité :

APPROUVE le devis de la Société SURANELEC

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

3/ Ecran cinéma :

Plusieurs devis ont été présentés à l'assemblée pour l'achat d'un écran de cinéma. Après étude, le devis de la Société Doc Music a été retenu. Les travaux sont prévus dernier trimestre 2016. Une délibération avait été prise en conseil municipal du 02 décembre 2013 retenant un montant de 4 000,00 € HT.

Après délibération le Conseil Municipal et à l'unanimité :

APPROUVE le devis de la Société Doc music pour un montant de 3657.50 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

4/ Logement rue Lezay Marnésia – changement des huisseries

Madame Valérie ROUX s'interroge sur la programmation des travaux concernant le changement des huisseries chez Madame BERTHOZAT. Le montant du devis de l'entreprise CORTES se monte à 5 123,18 € HT. Le devis va être signé et envoyé à l'entreprise.

Après délibération le Conseil Municipal et à l'unanimité :

APPROUVE le devis de la Société CORTES pour un montant de 5 125,18 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

## **II- PARTICIPATION CITOYENNE**

Un protocole a été signé avec la Préfecture concernant la participation citoyenne. Ce protocole consiste à associer les élus et les habitants à la sécurité et à la protection de leur environnement. Madame le Maire propose que deux personnes soient représentantes de leur quartier (un élu et un administré).

Après un tour de table, le conseil approuve la décision et demande à Mme le Maire de contacter les personnes proposées selon la liste établie,

- \* Le Molard : Gérard POYET
- \* En Chivière : Michel THIBAUT
- \* La Vallée : Claude BONNE
- \* St Maurice : Gérard GUYOT
- \* La Rivière : Josiane CARRETIÉ
- \* Le village : André JENOUDÉ et Monsieur DEPRES

Une photocopie de ce protocole va être envoyée aux intéressés.

## **III - SIDEC - ACHAT ELECTRICITE**

Suite à la signature du contrat de groupement de commande pour l'achat d'électricité, le résultat de l'appel d'offre pour Saint Julien fait apparaître, sur les bases des consommations connues, avec les nouveaux tarifs et à consommation constante, une économie de 18 % soit 4 255 € HTVA sur la durée des contrats. Pour l'adhésion à ce groupement de commande la cotisation du SIDEC se monte à 45 € TTC.

Après délibération le Conseil Municipal et à l'unanimité :

ACCEPTÉ le montant de la cotisation de 45 € TTC  
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

## **IV-TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur Romaric THIBAUT envisage d'acquérir un terrain sur la commune pour agrandir son entreprise de taxis/ambulances, il souhaiterait s'installer sur un terrain jouxtant la salle des fêtes. Après délibération, le conseil municipal accepte de lui vendre un terrain à raison de 12,00 € HT. Le Conseil demande que le bâtiment respecte l'environnement et demande à voir les plans du bâtiment. Monsieur Michel THIBAUT ne prenant pas part au débat,

Après délibération, le Conseil Municipal et à 10 voix pour et une abstention :

FIXE le prix du terrain à 12,00 € HT  
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

## **V-LOCATION CABINET DENTAIRE**

Le cabinet dentaire doit ouvrir le 07 septembre prochain à la maison de santé. Le dentiste sera sur la commune les mercredis et les jeudis. Madame le Maire demande au conseil d'étudier les prix de la location de ce local avec les charges et d'établir le prix de la location du matériel. Un service de téléphonie/internet est mis en place, celui-ci sera refacturé au praticien.

Après délibération, le conseil à l'unanimité :  
FIXE le prix de location à 400,00 € mensuel avec une facturation de 15,00 € pour les charges  
FIXE le prix de location du matériel à 200,00 € mensuel  
DECIDE de refacturer l'abonnement et la consommation de la téléphonie/internet  
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

## VI – PROJET DE LA PLACE

Mme le Maire expose :

« Le bâtiment de la gendarmerie comporte au rez-de-chaussée un espace de bureaux d'une surface de 100 m<sup>2</sup>. Dans le cadre des réflexions sur l'avenir des commerces et la réhabilitation du centre-bourg »

Madame le Maire demande l'avis des membres du conseil sur l'éventualité de déplacer l'Association de l'ADAPEMONT dans les locaux de la gendarmerie, en tenant compte des arguments suivants :

- Espace plus large,
- Parkings sécurisés,
- Emplacement le long de la D117 pouvant faire la jonction entre l'entité « Bourg-centre » et « lotissements »
- Possibilité de « fixer » l'équipe d'insertion sur Saint Julien.

L'espace ainsi libéré par l'Association de l'ADAPEMONT pourrait servir de base de réflexion sur la réhabilitation du Centre-Bourg.

ENTENDU l'exposé de Mme le Maire,

Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent l'idée de déplacement de l'Association de l'ADAPEMONT.

## VII – QUESTIONS DIVERSES

✚ Gendarmerie :

Madame le Maire informe l'assemblée que des devis ont été demandés à diverses entreprises pour évaluer les frais des travaux concernant la réhabilitation de la gendarmerie en appartements locatifs. Un rendez-vous est prévu le 15 septembre avec Mr le Préfet et le Secrétaire général de la Préfecture pour faire le point sur le dossier.

✚ Commerces :

Le débat sur l'avenir des commerces de Saint Julien reste entier et n'est pas récent. Un commerçant souhaite s'installer vers le groupe scolaire, charge à la commune ou tout autre financeur de construire un bâtiment. C'est une décision lourde de conséquences pour l'avenir des commerçants de Saint Julien et la vie du centre-bourg. Après avoir pris l'avis de chacun lors d'un tour de table, Mme le Maire est chargée à la demande de Mr GIBAUD d'organiser une réunion avec les commerçants afin de connaître leur sentiment sur ce projet

- ✚ L'association sportive du collège d'Arinthod a envoyé un courrier de remerciements pour la subvention versée par la commune,
- ✚ L'ADMR a envoyé un courrier de remerciements pour la subvention versée par la commune,
- ✚ ENTENDU l'exposé de Madame le Maire précisant que Monsieur Emile ROGER va quitter son logement au 03 septembre 2016  
CONSIDÉRANT que l'état des lieux aura lieu contradictoirement entre les deux parties le 03 septembre 2016

Sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE de rembourser à Monsieur Emile ROGER l'intégralité de la caution versée à l'entrée dans les lieux soit 200.00€ si l'état des lieux le permet

- ✚ L'assurance GROUPAMA rembourse le sinistre de dégâts des eaux de l'église à hauteur de 1534.59 €.
- ✚ Le surpresseur de la commune va être vendu à un particulier pour un montant de 150.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE de vendre le surpresseur pour un montant de 150,00 € à un particulier

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

- ✦ L'"opération brioches" proposée par l'APEI se déroulera su 03 au 09 octobre 2016.
- ✦ Le repas des Aînés aura lieu le samedi 17 décembre 2016 à la salle des fêtes de Saint Julien, à partir de 12h, le prix du repas est fixé à 23,00 € pour les conjoints ou accompagnants
- ✦ La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 08 janvier 2017 à 11h
- ✦ La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 03 octobre 2016.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15*

*Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.*